# Comment devenir éducateur de chiens guides d’aveugles ?

## Le métier

Le rôle de l’éducateur est d’éduquer un chien guide correspondant aux besoins et attentes d’une personne déficiente visuelle, de lui remettre le chien, de la former et d’assurer le suivi de la nouvelle équipe maître / chien guide. Ce métier est une évolution professionnelle du métier de moniteur.

## Les missions

- Eduquer les chiens à l’obéissance et aux techniques de guidage.

- Instruire les dossiers de demandes de chiens guides.

- Accueillir et former les personnes déficientes visuelles.

- Effectuer les remises de chiens guides aux futurs maîtres et assurer le suivi.

## Comment intégrer la formation ?

1. Être titulaire d’un titre ou d’un diplôme de niveau 4 (baccalauréat, brevet professionnel…), maitriser la langue française et posséder le permis B.

2. Être titulaire du titre fédéral à finalité professionnelle de moniteur de chiens guides d’aveugles (cf. plaquette moniteur – formation de 2ans).

3. Être envoyé en formation à la demande de l’association de chiens guides employeur.

[Cliquez-ici](https://www.chiensguides.fr/associations/mouvement-uni-dans-une-federation) pour trouver l’école la plus proche de chez vous.

Les qualités recherchées sont :

- Une sensibilité au handicap visuel

- Le sens des relations humaines

- Un intérêt pour les chiens

- De la disponibilité, mobilité et motivation

- Des capacités physiques

## Formation d’éducateur en alternance sur 2 ans

La formation se déroule sur deux ans et alterne des enseignements théoriques et pratiques. A la fin de la formation, l’étudiant obtient le Titre d’éducateur de chiens guides d’aveugles, enregistré au niveau 5 au Répertoire National de la Certification Professionnelle.

### 1ère année

14 semaines de théorie : Formation à la Fédération des Aveugles de France et à l’Association de chiens guides de Lyon et du Centre-Est (464 heures environ).

76 semaines de pratique : Formation pratique avec un tuteur au sein de l’association employeur (2 660 heures).

2 semaines de stages : 2 stages d’une semaine dans deux associations de chiens guides labellisées (70 heures).

## Les contenus et méthodes pédagogiques

La formation mobilise des intervenants et des tuteurs experts dans leur métier, choisis pour leurs compétences avérées.

Les contenus pédagogiques :

- Locomotion et technique de guide.

- Etude de la demande et essai chien.

- Remise de chiens guides.

- Accompagnement des équipes.

- Supervision des pratiques.

- Transmission des savoirs.

- Anglais.

- Communication.

- Cours magistraux, mises en situation, pratiques professionnelles, cas pratiques, jeux de rôles…

Cela représente environ 500 heures.

### Modalités d’évaluation :

Titre délivré à l’issue de la validation d’épreuves écrites, de cas pratiques, de deux rapports de stage, d’une évaluation continue par le tuteur, de plusieurs remises de chiens guides et d’une épreuve finale.

### Infos pratiques

La formation est financée par l’employeur (25 euros / heure) et rémunérée au SMIC en début de formation. L’hébergement et les transports sont pris en charge. La rentrée à généralement lieu en octobre. Les promotions sont composées de 6 à 12 participants. Le taux d’insertion comme éducateur est de 100%.

### L’organisme de formation

La formation est organisée par l’AFH2A qui est l’organisme de formation créé par la FFAC.

AFH2A = Association de Formation aux métiers du Handicap visuel par l’Aide Animalière

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 01 01110 01 auprès de la DREETS (ce numéro ne vaut pas agrément par l’Etat).

AFH2A c/o FFAC – 71 rue de Bagnolet – 75020 PARIS – 01 44 64 89 89 - afh2a@chiensguides.fr